Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 15 Dhoulkâada 1446
13 Mai 2025

N° 76

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3149**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3150**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3153**
Homologation de résolutions **3153**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3153**
Avis aux créanciers..... **3159**
Convocations
Sociétés anonymes **3160**
Sociétés à responsabilité limitée **3166**
Autres sociétés **3166**
Divers
Avis au public..... **3167**
Rectificatifs **3167**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de BTK SICAV **3168**
Bilan de BH ASSURANCE..... **3171**
Bilan de SOCIETE MAGASIN GENERAL..... **3173**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Homologation de Résolutions

Société Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie

(Groupe STB)

S.A au capital 19.500 DT

IU : 0000948X

Siège social : 32 Bis, Rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 24 avril 2025 enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 5 mai 2025 sous le numéro 25703062 quittance numéro M042695 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 6 mai 2025 sous le numéro 2025P25703449, il a été décidé de nommer Mr Nizar Fehri Président Directeur Général de la société MGERT pour toute la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027, et lui déléguer les pouvoirs prévus par les statuts, lois et dispositions légales règlementaires en vigueur.

2025R01315SANB2

Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes

Renouvellement du mandat da PDG

SOCIETE ARABE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER ET DE GESTION SADIG

SA au capital de 2 530 000 D

Siège social : Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 06481HPM000

Il appert du :

1) Procès-verbal de l'assemblée Générale ordinaire du 15 avril 2025 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 23 avril 2025 sous le n°25702401, que Messieurs Moez Ahmed CHAABOUNI, Tarek CHAABOUNI, et Hatem CHAABOUNI, ont été nommés administrateurs de la société pour une durée de trois ans soient 2025, 2026 et 2027 et jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2027 Monsieur Mounir HEBAIEB est nommé commissaire aux comptes de la société pour les années 2025, 2026 et 2027.

2) Procès-verbal du conseil d'administration du 15 avril 2025 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 23 avril 2025 sous le n°25702400, que le mandat de Monsieur Moez Ahmed CHAABOUNI Président Directeur Général de la société a été renouvelé pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2027.

Dépôt : Un exemplaire des PV de l'AGO et du conseil d'administration a été déposé au Registre National des entreprises en date du 29 avril 2025 sous le n°202531452.

2025R01316SANB2

Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes

Renouvellement du mandat du PDG

Société d'investissement de l'Ariana SICAF

Société anonyme

Siège social : Complexe ARIANA CENTER Escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 0040789X

Il appert du :

1) Procès-verbal de l'assemblée Générale ordinaire du 22 avril 2025 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 23 avril 2025 sous le n°25702402, que Messieurs Moez Ahmed Chaabouni, Tarek Chaabouni, et Hatem Chaabouni, ont été nommés administrateurs de la société pour une durée de trois ans soient 2025, 2026 et 2027 et jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2027 Monsieur Mounir Hebaieb est nommé commissaire aux comptes de la société pour les années 2025, 2026 et 2027.

2) Procès-verbal du conseil d'administration du 22 avril 2025 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 23 avril 2025 sous le n°25702403, que le mandat de Monsieur Tarek Chaabouni Président Directeur Général de la société a été renouvelé pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2027.

Dépôt : Un exemplaire des PV de l'AGO et du conseil d'administration a été déposé au Registre National des entreprises en date du 29 avril 2025 sous le n°202531455.

2025R01317SANB2

Notice d'augmentation du capital

Société Tunisienne d'Eclairage - MAZDA

SA au capital de 2.875.000 Dinars

Siège social : Rue de la Chimie Zone Industrielle - Ben Arous BP 25

Identifiant unique : 005298G

En application des dispositions de l'article 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2024, enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 27 novembre 2024, sous le numéro 804217, quittance n°M8927, dont une copie a été déposée au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 25 avril 2025, sous le N°AC02572025, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 2875 000 dinars à 5 875 000 dinars et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la totalité des actions à souscrire à l'occasion de cette augmentation à la Société ATLAS AUTOS.

- Objet social : Fabrication de matériel électrique;

- Durée : 99 ans ;

- Montant de l'augmentation : 3 000 000 dinars par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société

- Nombre d'actions à souscrire : 300 000 actions émise au pair à souscrire et à libérer intégralement à la souscription

- Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars chacune.

- Délai de souscription : 15 jours après la parution au JORT avec la possibilité de clôture anticipée de la souscription en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai.

- Avantages particuliers : Aucun

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : aucun changement par rapport aux statuts.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale : suivant les conditions légales.

- Les fonds provenant de la souscription sont inscrits dans les livres comptables de la société au compte «compte courant associé» suivant certificat du Conseil d'Administration du 12 novembre 2024.

2025R01324SANB2

Nomination de Président Directeur Général

DAR ZARROUK S.A

Au capital de : 1.250.000 DT

Siège social : Rue Larbi Zarrouk Sidi Bou Saïd

RNE : 0005875T

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 10 avril 2025, enregistré auprès de la recette des finances de la Marsa (Tunis) le 30 avril 2025 sous le numéro 25702859, quittance n°64227, il a été décidé de nommer M. Karim FLISS au poste de Président Directeur Général, et ce, pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été enregistré au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises en date du 5 mai 2025, sous l'annonce n°2025F24137571.

2025401555SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination de commissaire aux comptes

SOCIETE MED SERV PORT DEVELOPMENT

Société à Responsabilité limitée

Au capital de 100.000 Dinars

Siège social : 5 Rue Ibn Rochd deuxième étage 1001 Tunis

Identifiant unique N° : 1779962 A

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 décembre 2023 enregistré à la recette des finances de Tunis, le 16 Août 2024, quittance n°M065722 sous le n°24804710, l'assemblée a décidé de nommer Mr Mohamed Mehdi Ben Daly commissaire aux comptes de la société avec effet rétroactif au 01 Janvier 2023 et ce pour une durée de trois ans, soit les exercices 2023-2024-2025, s'expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2025.

Un exemplaire de ce procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n° 202530757 en date du 25/4/2025.

2025R01322SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Résiliation d'un contrat de vente de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 5/5/2025 enregistré à la recette des finances de Sidi Hcine Tunis en date du 6/5/2025, N° de quittance M053258 N° d'enregistrement 25200559. Le contrat de vente de fonds de commerce sis au 03 rue 42500 Zahrouni a été résilié entre Mr Fathi Ben Mohamed Ben Masoud et Montasar Ben Taher Ismail.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 8/5/2025.

2025R01323FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 24/4/2025 écrit par le maître Kais Saidi avocat à la cour de cassation dont le cabinet situé à l'avenue Habib Bourguiba Colisée Chaoiachi Béja propriétaire de l'identification fiscale n°993418/v, enregistré à la recette des finances de Béja, le 28/4/2025 sous le n°25203117 quittance M034286, et été publié dans le journal Alchorouk le 1/5/2025 Mohamed ben Slimen ben Guendil Yahyaoui a vendu à Madame Oula bent Ali ben Omor Houimli au nom de son fils mineur Mohamed Gheith Saidi la totalité de ses parts qui représente le 2/3 du fonds de commerce du café qui porte le nom commercial Carthage sis à la rue de France Béja.

Toutes oppositions doivent être adressées dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT entre les mains de Maître Kais Saidi à son adresse Avenue Habib Bourguiba Béja.

2025R01327FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 30/4/2025 enregistré à la recette des finances de Mourouj en date du 02/5/2025, N° de quittance M039238, d'enregistrement 25202042, Mme Kamilia Bent Khamis Ben Said Kaoukeb a vendu à Mme Yamina Bent Mohamed Ben Abdallah Barhoumi, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente Fruits secs, dans le local sis "02 Complexe Commerciale Boukhris Rue Om Larias "02 Mourouj 1.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de l'avocat Makrem Balbli à son bureau sis au 24 rue Bir Lahjar Beb bnet Tunis dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 8/5/2025.

2025R01331FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré le 3/02/2025 à la recette

des finances de la Marsa quittance n° 16980, enregistrement n°25200743, Hsan Sliman a vendu à Salem Winisi, la totalité du fonds de commerce situé au n°12 rue Okba Ibn Nafee Sidi Daoud la Marsa, spécialisé dans le commerce de fast Food.

Les oppositions auront lieu chez l'acquéreur au n°12 rue Okba Ibn Nafee sidi Daoud la Marsa, durant vingt jours à dater de la publication de cet avis au J.O.R. T. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 14/3/2025.

2025R01334FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par A.S.S.P du 25/4/2025 enregistré à Ksar Hellal le 28/4/2025 sous le n°25200933 ; quit n°31981 Mr Majdi Bounawara, demeurant à Cheba Mahdia a vendu à Me Safa Bouzuita épouse Dimassi ; la totalité d'un fonds de commerce exploité dans la vente des chaussures en détaille sis au 70 Rue Habib Bourguiba Ksar Hellal. Les oppositions doivent être déposées auprès de l'acheteuse dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 8/5/2025.

2025S00594FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 19/4/2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 29/4/2025 sous n°25201423 quittance n°M01608. Mr Ali Ben Salem GHRABI, titulaire de la CIN n°06502185 a vendu et cédé à la société Kawazaki Traiding, Suarl (Identifiant Unique : 1874671 B) représentée par son gérant Mohamed Ben Ridha CHETIOUI, titulaire de la CIN n°06843381, la totalité du fonds de commerce du local destiné Restaurant dénommé «Le Bon Goût» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis Imm. Charchari-Avenue Yasser Arafet - Sahloul 1-Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» et «Le Quotidien» du 8/5/2025.

2025S00599FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S S P enregistré à la recette des finances de Mahdia le 25/3/2025 quittance n°MO23375, n° d'enregistrement 25201830, la Société RELAX MAHDIA, SUARL, n° unique 1218364N, a vendu à la Société GABBOUJA DE COMMERCE SARL, n° unique 1910286C, la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Tahar Sfar Hiboune Mahdia exploité sous forme d'une boutique d'artisanat et de vente des produits alimentaires, et ce moyennant le prix de douze mille dinars.

Les oppositions seront reçues chez la société acheteur sis à l'avenue Tahar Sfar Hiboune Mahdia.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 20/10/2025.

2025S00601FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 11/3/2025 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 19/3/2025 sous le n°25201252, quittance n°M035677, Mansour Ben Mohamed Tmar, titulaire CIN 05336937 et l'identifiant unique 1141432M, demeurant à la route de l'Afrane km 1,5 rue 401 n°4 Sfax, a vendu à Maroua fille de Adel Alouane, titulaire CIN 08890083, la totalité du fonds de commerce (Vente de poissons, crustacés et mollusques) sis à route de Taniour km 2,5 markez le Pacha Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être adressées à l'étude de maître Riadh Guidara sis au 36 rue Victor Hugo Sfax dans le délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 6/5/2025.

2025X00615FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 15/04/2025 et enregistré à la recette des finances route GREMDA Sfax le 21/4/2025 sous le numéro 25201168 reçu n°M041962 il appert que Monsieur Mohamed Ben Ettaeib Abdmouleh identifiant unique 1847368T a vendu la totalité du fonds de commerce destiné au commerce de détail de la viande de poulet et dérivée dans le local sis à la Rue Habib Thameur 300 Gremda Sfax à Madame Sonia Ben Lotfi Ben Abdelkader Kammoun.

Cette annonce est parue au journal arabe Essabeh du mardi 29/4/2025 année 75 N 24252 et en français le journal Le Temps du mardi 29/4/2025 année 49 N 16553.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Mohamed Tahar Turki et ce dans son cabinet au 31 avenue Farhat Hached Sfax.

2025X00623FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 04/04/2025 sous le n°25201020, quittance n° M034102, Madame Rabeb Kaoueche réside au 04 rue Mohamed El Baklouti Borj Louzir Ariana a vendu sous toutes les garanties de fait et de droit tout le fonds de commerce sis 170 avenue Mustapha Mohsen Borj Louzir Ariana à Monsieur Ahmed Ali.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au JORT et ceci au cabinet de l'avocat à la cour de cassation MAITRE Belkhaoui Rim au 25 bis rue La Victoire Ariana.

Cette annonce a été publiée au journal EL CHOUROUK le 23/04/2025.

2025401526FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé fait à Tunis le 14/4/2025 enregistré à la Recette des Finances Yasminette le 22/4/2025 (sous le numéro d'enregistrement 25201738, selon quittance numéro 023895M), Mme Raoua Ferri, a vendu à Mr Jasser Bouzaine, le fonds de commerce du local aménager pour l'activité de vente alimentation générale et vente

de viande et ses dérivés (sous patente numéro N/1732727), sis au 01 Rue El Faouz Nouvelle Medina.

Toutes les oppositions seront mises dans un délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT, au local commercial situé au 01 Rue El Faouz Nouvelle Medina.

Le présent avis a été publié aux journaux Alchourouk et Le Quotidien le 7/5/2025.

2025401549FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 20 avril 2025, enregistré à la recette des finances de Rue Al Jazira le 22 avril 2025 sous le n°25201160, quittance n°M02830, Madame Naima Ben Haj Yahya épouse feu Moncef Ben Haj Yahya, titulaire de la CIN n°00134627 délivrée le 30 juillet 2024 et Madame Nour El Houda Ben Haj Yahya épouse Mohamed Soltani, titulaire de la CIN n°04675114 délivrée le 30 juillet 2024, toutes les deux résidentes à la rue le Corail Immeuble Nour Bloc C les Berges du Lac II Tunis, ont vendu à Monsieur Mehdi Ben Haj Yahya, titulaire de la CIN n°04708423 délivrée le 9 mars 2012. domicilié à la résidence le Corail Bloc C 3 appartement 7 les Berges du Lac II Tunis, la totalité de leurs parts respectives soit 3124 parts revenant à Madame Naima Ben Haj Yahya épouse feu Moncef Ben Haj Yahya et 7124 parts revenant à Madame Nour El Houda Ben Haj Yahya épouse Mohamed Soltani, dans la propriété du fonds de commerce consistant en une pharmacie, inscrit au registre national des entreprises sous le n°0654227C exploité au local commercial sis au 11 rue Nicolas BERANGER Ouardia 1009 Tunis Tunisie.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Monsieur Mehdi Ben Haj Yahya dans son domicile précité et ceci, à partir de la vente et jusqu'à l'expiration d'un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 7 mai 2025 aux journaux La Presse et Essahafa.

2025401550FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé légalisée le 27 mars 2025 et enregistré à la recette des finances Carthage le 27 mars 2025 sous le n°25200853 quittance n°M040461. Mr Belhassen Ben Ahmed Ben Hadj Mohamed Souiden CIN n°04762234 a vendu la totalité du fonds de commerce sis à la rue Tarek Ibn Zied local n°5 Carthage El Yassmina Tunis, à Mr Radouen Ben Salem Ben Mohamed Fraj CIN n°13515003 destiné pour activité de vente produits alimentaires général et pâtisserie.

Les oppositions doivent être présentées directement à l'acheteur au local situé au 17 rue Tarak Ibn Zied local n°5 Carthage El Yassmina Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Le Echourouk le 9/5/2025.

2025401556FCCC2

Location gérance libre

Contrat de location d'un fonds de commerce

Selon contrat de location d'un fonds de commerce en date du 01 avril 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de Sousse le 02/5/2024 quittance n°M001471 sous le numéro 24301294, Madame Hela Ben Hamden Ben Mohamed carte d'identité nationale n°05549707 a loué à la société After Eight Catering Event représentée par son gérant Monsieur Sadok Ben Abdelhakim Laadhari CIN n°09344635 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels sis à la Rue Ibn Jazzar Sousse dont l'exploitation Traiteur et Restaurant.

2025S00592FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sakit Eddéir Sfax le 28/4/2025 quittance M037007. Les héritiers Mohamed Mannéni : Sarra Kesemtini CIN n°01097101 et Zined Mannéni CIN n°08774919 et Ines Mannéni CIN n°08185104 ont loué à «BOUCHERIE LES HERITIERS MANNENI» Société en cours de constitution, a personne unique, non enregistré au registre national des entreprises, sis à la route de Mahdia km 7 Sakit Eddéir Sfax, représentée par sa gérante Sarra Kesemtini, la totalité du fonds de commerce exploité comme «BOUCHERIE» sise à la route Mahdia km 7 avenue Habib Bourguiba 52 Sakit Eddéir 3011 Sfax. Les oppositions doivent être assignées au rédacteur du contrat maître Turki Makram dans le lieu élu avenue Aboulkacem Echebbi Immeuble Ellissa centre n°203 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT. Cet avis est publié aux journaux le Quotidien et Echourouk le 3/5/2025.

2025X00619FCCC3

Location d'un fonds de commerce
MF : 1756818T/A/M/000

Suivant acte s.s.p en date du 27/03/2025 enregistré à la recette des finances Hammamet le 26 Mars 2025 sous le numéro 25301723 Quittance n°M048077 Monsieur Wassim Mahmoudi, CIN n°09812231 délivrée à Tunis le 14/6/2011, a loué à la Sté «MAHMOUDI PARBRISE», Matricule unique n°1756818T, le fonds de commerce sis à la route principale GP1 barraket sahel, à usage de «Vente et réparation vitre autos».

La dite location est d'une durée d'une année renouvelable commençant le 01/01/2025 et finissant le 31/12/2025, enregistré au registre de l'entreprise sous n°B23642002.

2025401554FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du Syndic de Copropriété

De la Résidence Jinene El Bouhaira

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive tenue le 5 avril 2025, enregistré à la Recette des Finances des Berges du Lac en date du 6 mai 2025 sous le numéro 3073976, quittance n° M053346, il a été procédé à la constitution du Syndic des Copropriétaires de la Résidence Jinene El Bouhaira, située à la Rue du Lac Tana, Les Berges du Lac, Tunis. Lors de cette assemblée, il a été décidé la mise en place du bureau syndical, composé de sept (7) membres, et présidé par Monsieur Mohamed Amine Kliche. Le poste de trésorier a été confié à Monsieur Mohamed Mehdi Chaarï. Le bureau ainsi constitué est investi des pouvoirs les plus étendus pour représenter l'ensemble des copropriétaires, veiller à la bonne gestion des parties communes de la résidence, exécuter les décisions prises en assemblée générale, assurer le respect du règlement de copropriété, et entreprendre toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

2025R01318APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Conformément au procès-verbal de constat dressé par Maître Khaled Ben Tayeb et Maître Haider Rekrouki en date du 3 août 2024, l'assemblée générale ordinaire du syndicat Panoramis s'est tenue au siège situé à l'immeuble Panoramis, route de la plage, Hammam Sousse. Le bureau du syndicat a été élu comme suit :

Président : Mohamed BOUZID

Trésorier : Jilani BOUKTILA

Membre : Ali TAJOURI

Membre : Fatma KARAOULI

Membre : Taoufik MAJDOUB.

2025S00593APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques - Licitation

Etude de Maître Mohamed SAHNOUN

Avocat à la cour de cassation - Nabeul Center - Nabeul

1/ Demandeurs : Abdellatif (titulaire de la carte d'identité nationale n°07686517) et Habib (titulaire de la carte d'identité nationale n°01785297) fils d'Abderrahmène ben Mohamed Abid.

Habib (titulaire de la carte d'identité nationale n°01693065), Saida (titulaire de la carte d'identité nationale n°01722874), Hmida (titulaire de la carte d'identité nationale n°01765157), Aroussia (titulaire de la carte d'identité nationale n°01722858), Taoufik (titulaire de la carte d'identité nationale n°01767618), Meherzia (titulaire de la carte d'identité nationale n°1727447) fils de Abdelkader ben Mohamed Kédidi, Imène (titulaire de la carte d'identité nationale n°09780870), Mohamed Aymen (titulaire de la carte d'identité nationale n°09832309), Naoures (titulaire de la carte d'identité nationale n°09890659), fils de Tahar ben Mohamed ben Abdelkader ben Ali Bani.

Olfa (titulaire de la carte d'identité nationale n°06316365), Mohamed Ali (titulaire de la carte d'identité nationale n°06282902), Othmane (titulaire de la carte d'identité nationale n°06316366), Abderrahmane (titulaire de la carte d'identité nationale n°06336703) fils de feu Abdelbaki ben Othmane Tmanni.

Chadlia bent Tahar Gueddana (titulaire de la carte d'identité nationale n°01770565). Abdelkarim (titulaire de la carte d'identité nationale n°01616275), Hayet (titulaire de la carte d'identité nationale n°06291975), Safia (titulaire de la carte d'identité nationale n°01729959) fils de Hammouda Khémir, Rafika bent Abdelkader ben Amor Zouaoui (titulaire de la carte d'identité nationale n°01716874).

Souad bent Mohamed ben Ali Khelif (titulaire de la carte d'identité nationale n°01849736), Mohamed Yassine ben Zouhaier ben Salah ben Mohamed Hamdoun (titulaire de la carte d'identité nationale n° 14409863).

Hayet bent Boubaker ben Elhaj Ahmed Sassi (titulaire de la carte d'identité nationale n°01813349, Elmahjoub (titulaire de la carte d'identité nationale n°01805908), Tahar (titulaire de la carte d'identité nationale n°01830048) fils de Salah ben Mohamed Hamdoun.

Ahmed ben feu Abdelouahab Hamdoun (titulaire de la carte d'identité nationale n°09784576) Nesria bent Sadok Hamdoun (titulaire de la carte d'identité nationale n°01724365) Mohamed (titulaire de la carte d'identité nationale n°01804601), Besma (titulaire de la carte d'identité nationale n°06254282), Mahjouba (titulaire de la carte d'identité nationale n°01727072) fils de Abdelkader Gueddana.

Demeurant tous à Korba ayant élu domicile chez Maître Mohamed Sahnoun, Avocat à la cour de cassation, complexe Nabeul Center Nabeul.

2/ Défendeurs :

Moufida bent Sadok Gueddana (titulaire de la carte d'identité nationale n°01769080), demeurant à Rue Abou Hayène Taouhidi qui part de la rue de Kairouan, Korba.

Khaoula bent Abdelkader ben Touhami Khelifa Oueslati (titulaire de la carte d'identité nationale n° 01787348), demeurant à la rue Salaheddine Ayoubi, lotissement AFH, Korba.

Sameh bent Mohamed Habib Gueddana, (titulaire de la carte d'identité nationale n°06314780), demeurant à Rue Salaheddine Ayoubi, lotissement AFH, Korba.

Chiraz bent Mohamed Habib Gueddana, (titulaire de la carte d'identité nationale n°06314779), demeurant à la Rue Salaheddine Ayoubi, lotissement AFH, Korba.

Sabria bent Mohamed Habib Gueddana, (titulaire de la carte d'identité nationale n°06416962), demeurant à la Rue Salaheddine Ayoubi, lotissement AFH, Korba.

Aida bent Mohamed Habib Gueddana, (titulaire de la carte d'identité nationale n°06434729), demeurant à la Rue Salaheddine Ayoubi, lotissement AFH, Korba.

Mohamed Ali ben Mohamed Habib Guelddana (titulaire de la carte d'identité nationale n°06474121), demeurant à la Rue Salaheddine Ayoubi, lotissement AFH, Korba.

Nafissa bent Aziz Klibi, titulaire de la carte d'identité nationale n°01788019), demeurant à la Rue Abou Hayène Taouhidi qui part de la rue de Kairouan, Korba.

Tayssir bent Mhammed ben Sadok Gueddana (titulaire de la carte d'identité nationale n°06402729), demeurant à la Rue Abou Hayène Taouhidi qui part de la rue de Kairouan, Korba.

Toumadher bent Mhammed ben Sadok Gueddana (titulaire de la carte d'identité nationale n°06401804), demeurant à la rue Abou Hayène Taouhidi qui part de la rue de Kairouan, Korba.

Intidhar bent Mhammed ben Sadok Gueddana (titulaire de la carte d'identité nationale n°06437295), demeurant à la rue Abou Hayène Taouhidi qui part de la rue de Kairouan, Korba.

Ghofrane bent Mhammed ben Sadok Gueddana (titulaire de la carte d'identité nationale n°06478946), demeurant à la rue Abou Hayène Taouhidi qui part de la rue de Kairouan, Korba.

Raja bent Ali ben Sadok Haddad (titulaire de la carte d'identité nationale n°06441435), demeurant à la rue Said Aboubaker, Korba.

Ouissem ben Ali ben Sadok Haddad (titulaire de la carte d'identité nationale n°06343494), demeurant à la rue Said Aboubaker, Korba.

Rania bent Ali ben Sadok Haddad (titulaire de la carte d'identité nationale n°06381721), demeurant à la rue Said Aboubaker, Korba.

3. Avocat poursuivant : Maître Mohamed SAHNOUN, Avocat à la cour de cassation, Nabeul center, 4ème étage, NABEUL, titulaire de matricule fiscal 386523 NAP 000.

4. Immeuble objet de licitation : Selon le rapport de l'expert Mohamed Choura du 21 Juin 2024 l'immeuble objet de la licitation consiste à la totalité du local dont l'entrée donne sur le sud, auparavant intégré à la maison ancienne appartenant aux héritiers Gueddana. Il est actuellement vacant. Sa surface couverte extra-muros est approximativement de 38 mètres carrés. L'immeuble se trouve dans une zone communale comprise dans le plan d'aménagement de la ville de Korba et considérée comme équipée des services de base tels que l'électricité, le gaz naturel, l'eau potable, le réseau téléphonique, les canaux d'assainissement et le réseau routier. Le local bénéficie d'une façade principale (la fenêtre actuelle donnant sur la rue pourrait être transformée en une porte) qui donne sur la rue Habib Thameur, à quelques centaines de mètres des services administratifs et commerciaux tels que la municipalité, la recette des finances et autres. La carcasse du local est traditionnelle ; les murs en pierres et le toit en voûte. Le parterre en carrelage, la menuiserie en bois normal, les matières métalliques et électriques de qualité commerciale, les fenêtres sont protégées par le fer forgé et la peinture. L'état général du local est moyen. Le local est limité des cotés Est, Ouest et Nord par lune maison ancienne appartenant aux héritiers Gueddana, et du côté Sud par la rue Habib Thameur.

5. Mise à prix : Trente sept mille cent cinquante quatre dinars (37154d), outre les frais qui seront annoncés à l'audience.

6. Date, Heure et Lieu de l'adjudication : La vente aura lieu le lundi seize juin deux mille vingt cinq (16/6/2025) à la salle des criées au tribunal de première instance de Nabeul, à partir de neuf heures (9 H) du matin.

7. Visite de l'immeuble mis en vente : Tous les jours, de 10h à 12h et de 16h à 18h. Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant.

Observations : Pour participer à l'adjudication, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le Gouverneur de Nabeul et tout participant à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) à au moins de la mise à prix conformément à la loi ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable. Les demandeurs et les défendeurs sont exemptés.

- Le participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat à la cour d'appel ou à la cour de cassation.

- Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au Tribunal de première instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

2025R01320VEPA1

Vente aux enchères publiques (Licitation)

Cabinet Maître Imed Mansouri

Avocat à la cour de cassation

30, Avenue Habib Bourguiba Mégrine

Les demanderesses de Licitation : Héritières du Feu Mohamed Ali Mouhli à savoir : Mesdames, Hasna, Yamina et Jalila Mouhli ; Elisants domicile pour les besoins de la présente cause chez Maître Imed Mansouri, Avocat à la cour de cassation, 30 Avenue Habib Bourguiba Mégrine.

Le Défendeur : Mr Amor Mouhli, demeurant au 25 Rue Tarek Ibn Zied Ben Arous.

L'avocat poursuivant : Maître Imed Mansouri, Avocat à la cour de cassation, ayant son étude au 30 Avenue Habib Bourguiba Mégrine.

Désignation de l'Immeuble objet de la licitation : consiste en la totalité d'un terrain rectangulaire, objet du titre foncier n°20261 Ben Arous, dénommée «Villa Manoubia», sur lequel est construit une maison« arabe» avec une entrée indépendante. Il contient une pièce extérieure préparée pour l'élevage de poulets. A côté se trouve un studio avec une entrée indépendante. Il est situé rue Tarek Ibn Zied Ben Arous. La maison arabe comprend un grand hall d'entrée et une grande pièce préparée pour l'élevage de poulets. Ensuite, une entrée dessert une deuxième pièce centrale avec une salle de bain, une salle de douche, 3 chambres, un hall de réception et un escalier menant au toit. Quant au studio, il contient une pièce centrale, 2 chambres, une petite cuisine et une salle de bain.

Mise à prix : La valeur de la totalité de l'Immeuble objet de la licitation est estimée à cinq cent quatre vingt dix huit mille quatre cent quinze dinars 367 Millimes (598.415,367 D) frais en sus le tout est établi selon rapport de l'expert Mr Oussama Ben Mahmoud.

Date et lieu de l'enchère : le Jeudi 19 Juin 2025 devant la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Ben Arous.

Visite de l'Immeuble objet de la licitation : La visite s'effectuera tous les jours sur les lieux mêmes.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur de Ben Arous pour participer à l'adjudication.

2025R01321VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière des parts indivises

Dans un bien Immeuble immatriculé

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben GOUIDER, M.F et adresse ci-dessous indiqués.

Débiteur saisi : Noureddine Ben Mohamed Bechir Arfaoui, en sa qualité de débiteur Hypothécaire, Demeurant à 1/ Tunis, 5 route de Gammarth, La Marsa Ouest; Z/ Ghechba Jdaida 2010 Manouba ; 3/ La Rue Habib Bourguiba, Centre Phénicia, La Marsa 2070, Tunis; 4/ A l'adresse du bien saisi situé en bordure d'un chemin (piste) bifurquant de la route locale entre Chaouat et Tebourba, localité de "Guechba"-chouat, Gouvernorat de la Manouba ; 5/ Le siège de la délégation de Jdaida en tant que siège de délégation du bien saisi selon l'art 385 du code des droits réels.

L'avocate poursuivante Maître Fatma Ben Gouider, avocate près la cour de cassation, M.F 716624 F, sise au n°4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis.

Bien mis à la vente : Il est situé en bordure d'un chemin (piste) qui bifurque de la route locale entre Chaouat et Tebourba, localité de "kachba"-chouat, Gouvernorat de la Manouba. Il s'agit d'une parcelle indivise, mais lotie, d'une superficie de 190600 m² contenue dans le T.F n°21667 Manouba (ancien 46704) d'une superficie totale de 1005870 m² se constituant des parcelles de 1 à 11) du plan de morcellement du T.F n°16426. Le débiteur saisi dispose de la parcelle n°10 d'une superficie de 190600 m² /1005870 m². Ladite parcelle est divisée en deux parties :

La 1ère partie : celle en face, se compose d'une étable pour l'élevage des vaches et des moutons et entourée d'une clôture en brique d'une hauteur d'environ 2 m. Elle comprend un local à usage d'habitation d'une superficie de 59 m² comprenant 2 chambres, 1 séjour, 1 salle d'eau et à côté duquel se trouve un espace d'environ 128 m² couvert en béton armé destiné à l'élevage de volailles et bétail.

La 2ème partie représente un terrain au milieu duquel se trouve une villa résidentielle de luxe composée d'un salon et d'une salle à manger, un couloir menant à droite à une cuisine équipée, à côté de laquelle se trouve une salle d'eau à coté de laquelle 2 chambres à coucher. A gauche se trouve une chambre à coucher matrimoniale dotée d'une salle de bain. A son côté une 4ème chambre et une salle d'eau avec douche. La surface couverte de la villa est d'environ 416 m². Parmi les dépendances de la villa, * Un studio situé à l'arrière de la villa d'une superficie couverte d'environ 81 m² comprenant une entrée, 1 chambre à coucher, 1 salon contenant une kitchenette et une salle d'eau avec douche. * Un Garage de 64 m² environ situé à droite de l'entrée de la villa et peut contenir 2 voitures. * Un Terrain de Tennis en déshiétude et une piscine équipée. * Un logement pour gardien d'environ 21 m² se trouvant dans une partie sud de la parcelle. Le reste du terrain est planté de citrouilles (au moment de l'expertise) et dispose d'un sondage et d'un bassin pour rassembler l'eau. La propriété est dotée de tous les équipements nécessaires. Les portes de la villa en bois, les fenêtres en aluminium.

Mise à prix : 3.285.994,692 dinars, frais en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Mercredi 4/6/2025 à 9H devant la chambre des criées près du Tribunal de 1ère Instance de Manouba, route d'Oued Ellil, Manouba.

Visite des lieux : Tous les jours.

N.B le bien saisi est contenu dans la zone d'irrigation publique, d'où l'obligation d'avoir une autorisation préalable du Gouverneur de la région pour celui qui veut participer à l'adjudication.

2025R01332VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE élisant domicile chez son avocate Maître Amel Atallah Centre Dora Bloc A Appt 4 El Manar 3 Tunis, inscrite au RC n°B182331996.

Contre la partie saisie : 1- La Société Générale des Travaux des Matériaux «SGTTM», Identifiant Unique 1037740 L dont le siège social, représentée par son gérant Ahmed Ben Douissa.

2- Ali Ben Mohamed Ben Douissa, titulaire de CIN n°00830013, demeurant Zouagha, Ennadhour, Zaghouan.

3- Fredj Ben Mohamed Ben Douissa, titulaire de CIN n°00912663, demeurant Zouagha, Ennadhour, Zaghouan.

A la diligence : de Maître Amel Atallah, Avocate, Centre Dora Bloc A Appt 4 El Manar 3 Tunis.

Immeuble à vendre : 1/ Des parts indivises d'une superficie de 15037.5 m² soit (120300/15037.5) parts du titre foncier n°5011 Zaghouan dénommé «Terre Bechir» dont le propriétaire est Fredj Ben Douissa, consiste en un terrain agricole contenant 70 oliviers catégorie «Sahli» en plein production sise à Jebibina près de 30 km Gouvernorat de Enfidha.

2- Des parts indivises d'une superficie de 25000 m² soit (150500/25000) parts du titre foncier n°5387 Zaghouan dénommé «Propriété Nasr Zouaghi» dont le propriétaire est Ali Ben Douissa, consiste en un terrain agricole contenant 45 oliviers catégorie «Sahli» en pleine production Sise près de 30 km ouest village Enfidha entre oued el boul et Oued El Haddeda, Zaghouan.

Mise à prix :

1- Les parts indivises d'une superficie de 15037.5 m² objet du titre foncier n°5011 Zaghouan dénommé «Terre Bechir» dont le propriétaire est Fredj Ben Douissa 181.111,666 DT outre les frais judiciaires seront facturées en sus.

2- Les parts indivises d'une superficie de 25000 m² objet du titre foncier n°5387 Zaghouan dénommé «Propriété Nasr Zouaghi» dont le propriétaire est Ali Ben Douissa 301.100,000 DT outre les frais judiciaires seront facturées en sus.

Date et lieu de vente : Le Lundi 9/6/2025 au tribunal de première Instance de Zaghouan à partir de 9 heures du matin.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix par voie d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le Gouverneur pour les non Tunisiens.

2025R01335VEPA1

Adjudication (bateau de pêche)

Il sera procédé à la vente du bateau de pêche ci-après le 23/06/2025 à 9h du matin à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia au Palais de justice de Mahdia.

Les demanderesses à la vente :

Les héritiers d'Ahmed ben Mokhtar ben Haj Ahmed el Beji qui sont :

1/ Sa femme Houda bent Ahmed ben Hassine Errmadi, femme au foyer demeurant à Mahdia, saisissante.

2/ Ses enfants : Wiem Beji, Rafiaa Beji, Wajdi Beji Jihen Beji et Med Ali Beji, travaillent tous, habitent à Mahdia saisissants.

Domicile élu chez leurs Avocat Maître Saber Gmar à son étude sise à l'Avenue 2 mars 1934, immeuble El Jendoul 3ème étage.

Le débiteur saisi : Mohammed ben Mahmoud ben Hassan Habib, travailleur, propriétaire, Demeurant au 6 rue Zeganna, Zahra, Mahdia

Le bateau mis en vente : bateau de pèche tunisien nommé «RIKAN» auparavant «BOURAK», charge brute 14.18 Tonnes numéro d'immatriculation MA947, type de moteur : Fiat 60 ch marin, longueur 11.21m, largeur 4m, profondeur : 1.29m et qui stationne actuellement au port de pêche de Mahdia.

L'Avocat poursuivant : Maître Saber Gmar Avocat à la cour d'appel à son étude sise à l'Avenue 2 mars 1934, immeuble Eljendoul 3ème étage, Identifiant fiscal : 1422047N.

Mise à prix : déterminée à 30.000.000D plus les frais et les honoraires dues.

Les conditions de visite du bateau : pour consultation contacter l'Avocat poursuivant Maître Saber Gmar, il est possible de visiter le bateau mis en vente tous les jours et pour participer à l'adjudication il faut consigner le 1/3 de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations.

2025S00581VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Abdelkader Nouira, maçon, demeurant à la rue ennassr Teboulba.

La partie poursuivie : Hilmi Nouira, ouvrier, demeurant à la Rue Ezzayatine Teboulba.

Avocat poursuivant : Maître Haithem Jabeur, avocat à la cour de cassation, dont le siège est à l'avenue 23 janvier Teboulba.

L'immeuble saisi : la totalité du titre foncier nommé ELWAFA numéro 98125 El Monastir s'agissant d'un appartement sis au rez-de-chaussée localisé à Teboulba Elmonastir; sujet du morceau numéro 4 de plan cadastre, de superficie officielle 76 m² en plus d'une surface commune de 57.76/ 1039 m² représentant les parts indivisibles de cet appartement de la totalité de titre mère numéro 64995 Monastir après la répartition des appartements; cet appartement se constitue d'un hall, chambre d'accueil, séchoir ouvrant sur un hall commun, deux chambres, une salle de bain et une cuisine ouvrant sur un hall derrière.

La dite propriété est libre de toute charge.

Mise à prix : tel qu'arrêtée par l'expert judiciaire Mr Mohamed Trimeche nommé suivant l'ordonnance sur requête n°2156 émise par le tribunal de première instance de Monastir le 22/5/2023 et fixée à cent cinquante quatre mille et vingt dinars (154.020.000 D) outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : mercredi le quatre juin deux mille vingt cinq (4/6/2025) à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications Immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer. Il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de production d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenue l'autorisation du gouverneur de la région.

2025S00591VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le licitant :

Nebil ben Othman, ouvrier à l'étranger, a choisi son lieu de contact le bureau de son avocat Maître Lotfi Mehdaoui sis au 4 rue Aboulkassem Chebi Mahdia.

Avocat poursuivant :

Maître Lotfi Mehdaoui avocat à la cour de cassation, sis au 4 rue Aboulkassem Chebi Mahdia.

CIN 08254594 (MF : 10316374J).

Licitation à l'encontre :

- Souad ben Othman, femme au foyer, demeurant à 129 rue Chedli Khaznadar, Hiboun Mahdia

- Naceur Ben Othman, actif, demeurant à 129 rue Chedli Khaznadar, Hiboun Mahdia.

- Héritiers Houda Bent Mohamed Othman :

- Ses fils de son mari défunt Ridha Ben Othman : Mohamed, Habib et Rachida, actifs, demeurants à Rue Hajeb Avenue 2 Mars Mahdia.

- Ses petits fils de son fils défunt Ridha Ben Othman : Fethi, Malek et Mohamed Ali, actifs, demeurant à 661 Avenue Habib Bourguiba, Mahdia.

- Ses petits-fils de sa fille défunte Chedlia Othman : Besma, Mohamed, Ahmed, Emna et Fethi, fils de Habib Mourad Hlill, actifs, demeurant au 5 Rue Chebba, Avenue Habib Bourguiba, Mahdia.

Le bien immobilier mis en vente :

Maison style ancien dont l'entrée est au côté est, se situe à Hiboun dans une ruelle qui se recoupe avec l'avenue Habib Bourguiba, à l'intérieur du plan d'urbanisme de la municipalité de Mahdia, équipée de l'eau potable et l'électricité, son parterre est en carreaux anciens, d'une superficie de 183 m² environ, comprenant un préau où se trouve l'entrée qui la relie avec la ruelle précitée et ou commencent des escaliers en ciment menant au toit, le préau ouvre au côté ouest sur un petit couloir non couvert qui à un petit patio qui ouvre sur une cuisine au coin est-nord. Après le préau du côté ouest se trouve une salle de séjour qui ouvre sur le petit couloir du côté sud puis sur une salle de bain. La Maison comprend aussi cinq chambres ouvrant toutes sur un patio central dont l'une d'entre elles jumelant la cuisine est fissurée. L'immobilier est limité du sud par Ali Ben Othman Mabrouk, de l'est par la ruelle précitée et Mabrouk connu Hedi Ben Othman, du nord par Mabrouk connu Hedi Ben Othman auparavant et actuellement Sadok Ben Othman, de l'ouest par Habib Hmida.

Mise à prix :

Cent quarante cinq milles sept cent dix dinars (145.710,000) en sus les dépens et les honoraires d'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication :

Lundi le 16/6/2025 à partir de 9 H du matin devant le Tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immobilier :

Chaque jour à partir de 10 H du matin jusqu'à 17 h de l'après midi.

2025S00598VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Montasri Sadok

Boulevard Yasser Arafat Imm Jaim Sahloul Sousse

Tél : 92351258

MF : 1529126/E

Partie poursuivante : Lotfi Ben Saad Ben Belkacem Ali, titulaire de la C.I.N n°08425012. Demeurant à la rue 20 mars Bouficha Sousse. En tant que créancier.

Partie saisie : Elmabrouk Ben Said Ben Dhaou Boukrich, titulaire de la C.I.N n°05060054, demeurant au 54 rue Annakhil Médenine, en tant que débiteur.

Avocat poursuivant : Maître Montasri Sadok, avocat à la cour d'appel, sis au Boulevard Yasser Arafat Imm Jaim Sahloul Sousse; MF : 1529126/E

Immeuble saisi : la totalité de 1000 parts des parts indivises revenants au débiteur dans l'immeuble nommé «Rania» objet du titre foncier n°17418 Médenine sis à Médenine Est, gouvernorat de Médenine.

Mise à prix : soixante-dix mille dinars (70.000.000), en plus des frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu d'adjudication : salle des criées du tribunal de première instance de Médenine le lundi correspond au 2 juin 2025 à partir de 8h 30 du matin.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours de 9h du matin à 17h après midi.

Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et avoir l'autorisation du gouverneur et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée. Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Médenine ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant sis au Boulevard Yasser Arafat Imm Jaim Sahloul Sousse.

2025S00600VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72170, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : 1- Mohamed Naser ben Hsin Gharbi CIN 01263498 demeurant à la route de Menzel Cheker km 1.5 impasse Elfirma Sfax.

2- Meherzia Elgharbi CIN n°01323597 demeurante à la route de Sokra km 3 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «ALHANA» objet de TF n°49117 Sfax de 167m² de contenance ou est édifice une habitation ordinaire sis à la route de Tunis km4 ceinture Haffara Sfax à droite vers route Mahdia à travers ceinture haffara et à 180 mètres ceinture alhafara reliant route Mahdia et le croisement haffara.

L'immeuble est d'une superficie couverte de 90 m² on y arrive à travers une porte d'ouverture ouest menant à une terrasse et une véranda conduisant à la villa; l'immeuble

compte une véranda; une entrée d'accueil ; un salon; séjour; deux chambres; une cuisine; une salle de bain, une terrasse et un escalier.

L'immeuble situé dans une zone bien équipée, il est délimité de coté sud par un voisin, du coté est par Zargua, du coté nord Charfeddine et du coté ouest par Cherif et une rue.

Mise à prix : (69.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 16/6/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00616VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Tunisian Saudi Bank, (TSB) S.A., RNE013026E, sise à Tunis 32, rue Hedi Karray.

La partie saisie : Mohamed Ben Abdelkader Chaaben CIN 08167111 demeurant au 39A avenue sidi Bouali Sekiet Eddayer 3054 Sfax et à la route de Gremda km8 avenue Palestine Gremda Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Il s'agit d'un terrain nu de 922.35m² de contenance sis à la route Saltnia km9 Sfax à droite vers la route de Saltnia et à 50 mètres de la route principale distrait de la parcelle n°140 du plan cadastral de Saltnia région A Sfax dont les coordonnés sont :

Sud nord du coté est 29.38 mètres et du coté ouest 26.45 mètres est ouest du coté sud 28.8 mètres et du coté nord 29.32 mètres ainsi la surface globale se définit à 811.21 m². L'immeuble est délimité du coté sud et du coté est jadis par jardak est actuellement par Baklouti, du coté nord ben Ameur et du coté ouest par une route asphaltée d'où son entrée.

Mise à prix : (178.500.000) frais en sus

La date et lieu de la vente : lundi le 16/6/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00617VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A, I.U RNE 0000110f sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : la société nouvelle d'abattage avicole «Nouva poule» SA

IU RNE 980625G demeurant au : 1) zone industrielle Aguereb Sfax 2) domicile élu : étude maître Mohamed Ayadi sis à la rue Ali Bach Hamba n°7 immeuble Kchaou 2ème étage Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 2ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les immeubles dénommés "Amal" objet du TF n°46898 Sfax sis à Agareb au bord de la route reliant Agareb et mahres Sfax d'une contenance de 4344 m² et l'immeuble dénommé «nour» objet du TF n° 89215 Sfax sis à ben sahloun route mahres km 23 délégation d'Agareb gouvernorat de Sfax d'une contenance de 5453 m² au bord de la route reliant Agareb et mahres gouvernorat de Sfax. Les deux immeubles sont précisément situés à la zone industrielle d'Agareb au bord de la piste pavée reliant Aguereb et mahres à droite vers mahres. L'immeuble saisi consiste en deux parcelles adjacentes rendues un seul immeuble celle objet de TF n°46898 Sfax située au sud est, l'autre objet de TF n°98215 Sfax le devançant sur la partie ouest et de contenance de 9797. L'immeuble clôturé de quatre cotés est d'une contenance devenu réellement 9110 m² après la fusion de deux parcelles, après les retraits et on se refera à ses limites matérialisées par des murs. L'immeuble abrite une moderne construction contenant plusieurs espaces dont, l'espace administratif d'où se ramifie des bureaux, une salle de réunion et des toilettes, il s'agit d'un bâtiment d'une superficie couverte de 470 m², moderne et bien équipé malgré le ruine et malgré que quelques équipements électriques et climatiseurs sont levés, l'espace administratif est devancé par un surcuit conduisant à un parking d'une contenance de 389 m², au milieu de terrain se manifeste une salle des machines, au nord est un frigo en deux parties d'une surface de 259 m², du coté nord existe une salle de découpage soient des chambres froides, un quai pour la livraison et la liquidation des poulets, du coté ouest on trouve un espace pour accrocher les poulet avant l'abattage devancé par un réseaux une chaîne et un surcuit de distribution des poulets, il existe un espace d'une surface de 890 m² pour la conservation des propres contenaires succédant un espace pour la préparation des poulets avant l'abattage suivit d'un espace réservé à l'abattage devant lequel on repère un espace de 665 m² de surface couverte pour le chargement et l'expédition des poulets ainsi se manifestent un petit département administratif pour la gestion d'abattoir, des douches des vestiaires, des blocs sanitaires et un restaurants pour les ouvriers d'une superficie couverte totale de 498 m².

L'immeuble contient un loge gardien de 18 m² de contenance, de deux pièces et un coin sanitaire bien équipé, la partie nord ouest du bâtiment comporte un magasin des

pièces des rechange Suivit par un coin de gestion, un espace réservé à la mise en marche du chaudière de l'immeuble, à la partie ouest existe un espace de 206 m² pour la collecte de déchets.

Toute la construction est récemment édifiée équipée en eau potable, en électricité de moyen et de haute tension, dotée des équipements modernes et de bonnes qualités.

Mise à prix : (6.500.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi le 18/6/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00618VEPA1

Vente aux enchères suite à une saisie exécutoire

Etude Maître Ben Abdallah Samir

2 Av Saoud Bechir Houmet Souk Djerba

Partie saisissante : Héritiers Ben Yaagoub Mohamed sa Femme Denguir Mounira et ses enfants d'autre, Abri, Issam, Alia, Ibrahim et Omar, Fonction des hommes le travail libre et les femmes taches domestiques demeurant à Houmt Souk Djerba et ont choisis en tant que domicile élu l'étude de Maître Ben Abdallah Samir 2 Av Saoud Bechir Houmet Souk Djerba.

Partie saisie : Dridi Azouz B Hassen, fonction travail libre demeure à tawrite Houmet Souk Djerba.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Samir avocat à la cour de cassation demeurant à son étude 2 Av Saoud Bechir Djerba Houmt Souk.

Immeuble saisi : la totalité d'un terrain sis au lotissement Ezaraa Nord ouest l'hôpital Mekadem Sadok, Taourite Djerba Houmt Souk ; sa surface est 450m² son emplacement délimité ouest d'une route désertique entourée d'une clôture comportant trois portes d'est d'ouverture et délimitée au sud clôture et les immeubles de Ben Ataya Abdelatif au nord la propriété du tiers à l'est route désertique à l'ouest la propriété du tiers comportant un établissement de deux étages de l'est ouverture dont l'accès au premier étage par un escalier au coté est nord équipé d'eau potable et électricité et son état global acceptable.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à six cent cinquante sept mille huit cent dinars (657800.000d).

Date et lieu de saisie : La saisie de l'immeuble sus indiqué aura lieu devant le tribunal saisi de Médenine le lundi deux juin deux mille vingt cinq (02/6/2025) à 9 heures et suit.

Visite de l'immeuble et consultation du cahier des charges :

Pour plus d'information contacter le prêtée du tribunal de première instance de Médenine l'étude de Maître poursuivant la en se trouve le cahier des charges entre autre la visite de l'immeuble se tous les jours aux horaires administratifs légaux.

Observation : les étrangers n'ont pas droit de participer que pour aux qui ont l'autorisation de gouverneur.

Toutes personnes désirent par consigner le tiers de la mise à prix avant la surenchère selon la loi.

2025X00621VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Décision judiciaire N°28720 «Société Polytech»

MF : F 1124559

Siège social : el ghourabi 4017 Hammam Sousse - Sousse

Suivant décision du tribunal de première instance de Sousse2 le 24 avril 2024 concernant la société Polytech, il a été décidé ce qui suit : l'approbation de l'offre de Mr ADEL MHIRI et ordonne l'administrateur judicaire de continuer les procédures de location gérance libre pour un loyer mensuelle de 5.600dt pour une période de 5 ans.

2025R01344VEPA2

Société «HERUNDO SA» (En liquidation)

Siège social : Bureau A1.2 Immeuble Chebil Avenue Farhat Hached Sidi Rezig Mégrine 2814 Ben Arous

Identifiant Unique : 1580015R/A/M/000

Le liquidateur de la société "HERUNDO" informe les fournisseurs et les clients que la société détient encore divers articles et qu'ils peuvent venir les récupérer auprès du siège du liquidateur situé au 67 Avenue Alain Savary, 6ème étage, Appartement n°3-1002, Tunis Belvédère, dans un délai maximal de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Une fois ce délai est passé, les articles non récupérés seront soumis à une procédure de destruction par le liquidateur.

2025401546VEPA2

Avis

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Nabeul en date du 13/6/2024 il a été décidé la clôture des travaux de liquidation du défunts Mohamed ben Jileni ben Amor Medeb.

Touts les intéressés peuvent contacter le liquidateur Mr Mokded Zoghlami au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis. (tél : 71.889.549).

2025401551VEPA2

Changement de liquidateur de l'héritage de défunt

Mhiri et Amna ben Yedder

Suite à l'ordonnance en date du 13/3/2025 émanant du tribunal de 1ère instance de Tunis, qui a mis fin à la mission de liquidateur de l'héritage de défunt Mhiri et Amna ben Yedder. Monsieur Noureddine Ouchni a été remplacé par le liquidateur Mr Mustapha REZG, pour suivre l'opération de la liquidation.

A cet effet le liquidateur invite tous les intéressés à prendre contact avec lui pour toute affaire concernant cet héritage à son bureau sis au 29, Avenue de GHANA Tunis.

2025401559VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 03 Juin 2025

Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria

Société anonyme

Au capital de 8.450.000 dinars

Technopole de Borj Cédria Route Touristique Soliman BP 174- Hammam Chatt 1164

Identifiant Unique : 1035409T

Les actionnaires de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria (SGTBC) sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 03 Juin 2025 à 10H00 au siège de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria route Touristique de Soliman, 8020 Soliman à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la cooptation d'Administrateurs

2. Renouvellement du mandat d'un administrateur

3. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'Exercice 2024,

4. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'Exercice 2024,

5. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'Exercice 2024 et des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

6. Quitus aux Administrateurs,

7. Affectation des résultats de l'Exercice 2024,

8. Jetons de présence alloués aux membres du Conseil,

9. Questions diverses

10. Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 02 Juin 2025, son pouvoir au siège de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria.

2025R01308SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DATA BOX

Société anonyme - Partiellement exportatrice

Capital social : 1.150.000 TND

Siège social : Immeuble Ennour Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis Mahrajene

Identifiant Unique : 0565877L

Les actionnaires de la société DATA BOX sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Jeudi 12 juin 2025 à 18 Heures à l'Immeuble - TELNET TECHNOCENTRE, sis à la rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2024 ;

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

5. Quitus à donner aux Administrateurs ;

6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;

7. Examen et approbation de la reconduction des conventions et opérations rentrant dans le champ d'application de l'article 25 des statuts de la société, des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

8. Nomination et renouvellement du mandat des Administrateurs ;

9. Nomination du Commissaire aux comptes; et

10. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2025R01309SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TELNET INCORPORATED

Société anonyme - Partiellement exportatrice

Capital social : 7.000.000 TND

Siège social : Immeuble Ennour Centre Urbain Nord-1082 - Tunis Mahrajene

Identifiant Unique : 0539731T

Les actionnaires de la société TELNET INCORPORATED, en abrégé : "TELNET Inc", sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu jeudi 12 juin 2025 à 15 Heures à l'Immeuble "TELNET TECHNOCENTRE" sis à la rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2024 ;

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

5. Quitus à donner aux Administrateurs ;

6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;

7. Examen et approbation de la reconduction des conventions et opérations rentrant dans le champ d'application de l'article 25 des statuts de la société, des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

8. Nomination et renouvellement du mandat des Administrateurs ;

9. Nomination d'un Commissaire aux comptes; et

10. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2025R01310SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TELNET TECHNOLOGIES

Société anonyme - Partiellement exportatrice

Capital social : 1.500.000 TND

Siège social : 7ème Etage Immeuble Ennour Centre Urbain Nord Tunis 1082

Identifiant Unique : 0942100S

Les actionnaires de la société TELNET TECHNOLOGIES sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Jeudi 12 Juin 2025 à 16 Heures 30 minutes à l'immeuble "TELNET TECHNOCENTRE" sis à la rue du Lac Léman - les Berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2024 ;

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;

4. Quitus à donner aux Administrateurs ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;

7. Examen et approbation de la reconduction des conventions et opérations rentrant dans le champ d'application de l'article 25 des statuts de la société, des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

8. Nomination et renouvellement du mandat des Administrateurs ; et

9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2025R01311SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

LDS

Société anonyme

Au capital de 1 390 000 dinars

Siège social : Km 6 Route de Tunis SOLIMAN

Identifiant unique au R.N.E : 0759895N

Affiliation à la CNSS : 260055-95

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 10 Juin 2025 à 10 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription.

- Augmentation du capital social par compensation des créances.

- Suppression de droit préférentiel de souscription.

- Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à la réduction du capital social par absorption des pertes antérieures cumulées.

- Réduction du capital social par absorption des pertes antérieures cumulées

- Modifications corrélatives des statuts

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2025R01312SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

«HOTEL KSAR ROUGE»

S.A au capital de 8.716.800 dinars

Siège social : HOTEL KSAR ROUGE TOZEUR

Identifiant unique : 22938P

Le conseil d'Administration de la Société d'Etudes et de Développement Touristique «SEDT» Hôtel Ksar Rouge Tozeur réuni le 02/05/2025 convoque les actionnaires à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le lundi 26 Mai 2025 à 10 heures du matin à l'hôtel Hammamet Beach à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital par rapport au numéraire en numéraire de 2.000.000 dinars réservée à l'actionnaire la Société Touristique BOUJBEL.

2- Modification des statuts.

3- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire

4- Questions diverses.

Déposé au registre des entreprises le 5/5/2025.

2025R01319SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES

«C.C.G»

Siège social : Zone Industrielle Route du port, Ghannouch Gabès

Numéro d'identification fiscale : 003624R/A/M000

Registre national des entreprises : B1102251997

Messieurs les actionnaires de la société LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 02 juin 2025 à 09h au bureau de notre Commissaire aux comptes Mr Djemel Abdelhedi sis à CLEOPATRE CENTER BUREAU A3-7 CENTRE URBAIN NORD 1082 dont l'ordre du jour suivants :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du CAC.

2- Approbation des états financiers de l'exercice 2024 ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration.

3- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

4- Quitus aux administrateurs concernant l'exercice 2024.

5- Présentation et discussion de la démission du président directeur générale.

6- Convocation à la réunion de conseil d'administration pour nommer un nouveau directeur générale de la Société les carrelages choisis de Gabès.

7- Renouvellement du mandat d'un membre de conseil d'administration de la société TUNISIAN AMERICAIN COMPANY dont le mandat arrive à expiration lors de la réunion de l'assemblée générale de l'exercice 2024.

8- Nomination du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2025-2026-2027.

9- Questions diverses.

Tous les document relatives à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société les carrelages choisis de Gabès : zone industrielle route de port Ghannouch Gabès.

Tous les document relatives à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société les carrelages choisis de Gabès : zone industrielle route de port Ghannouch Gabès.

2025R01330SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société IDEAL SANITAIRE

SA au capital de 21560000 dinars

Siège social : Nâassen Tunisie

IU : 0345571W

Messieurs les actionnaires de la société Ideal Sanitaire sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société sis à Nâassen Tunisie, le mercredi 11 Juin 2025 à 10h30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture et Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Questions diverses.

2025R01333SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2025

BTK SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Régie par la loi 2001-83 de la 24/07/2001 portante promulgation du code des organismes de placement collectif

JORT n° 59 du 24/07/2001

IU : 0741110C

Messieurs les actionnaires de la société «BTK SICAV», société d'investissement à capital variable, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le mardi 24 juin 2025 à 11 heures, au siège social de la société sis 10 bis avenue Mohamed V Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;

4- Approbation des conventions visées aux articles 200et suivants et 475 de Code des Sociétés Commerciales mentionnées dans le rapport spécial de commissaire aux comptes ;

5- Quitus aux administrateurs ;

6- Affection des résultats de l'exercice 2024 ;

7- Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025R01338SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'année 2024

La Société Tuniso-Koweitienne d'El Emar (STKE)

Société anonyme

Capital social : 122.661.900 Dinars

Siège social : Les Berges du Lac 2, Zone 5, lotissement Al Nakhil, Cité Les pins, lot n° : 3/5 13 les Berges du Lac, Tunis

Identifiant Unique : 0083570N

Le Conseil d'Administration de la Société Tuniso-Koweitienne d'El Emar à l'honneur de convoquer les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra vendredi 13 juin 2025 à 10 Heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modes et délais de convocation.

2. Lecture et Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et lecture et approbation des conventions règlementées mentionnées dans l'article 200 et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2024;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

6. Rémunération des membres du Conseil d'Administration;

7. Lecture et Approbation du rapport de Gouvernance de la Société pour l'année 2024;

8. Renouvellement de la composition du Conseil d'Administration;

9. Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027;

10. Pouvoirs pour formalités.

2025R01340SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société «Zitouna Tamkeen»

Société anonyme

Capital : 40.000.000,000 Dinars

Siège social : Immeuble Zitouna Tamkeen, Zone Industrielle Nord Ouest (Kheireddine) Les berges du Lac Nord-1053

MF : 1432352/G/P/M/000

Identifiant Unique : 1432352G

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Tamkeen sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 10 Juin 2025 à 9H, au siège de la société sis à : Immeuble Zitouna Tamkeen, Zone Industrielle Nord-Ouest (Kheireddine) Les berges du Lac Nord - 1053, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2- Lecture du rapport du comité charaïque relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de Zitouna Tamkeen de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

6- Lecture du rapport spécial du commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

7- Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

8- Nomination des membres du conseil d'administration pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2027.

9- Nomination de deux membres du Comité de Contrôle Charaïque pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2027.

10- Désignation de deux Commissaires Aux Comptes pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2027.

11- Fixation des jetons de présence de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025.

12- Pouvoirs pour les formalités.

2025R01365SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CAP OBLIG SICAV

Société d'Investissement à capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif (loi n°2001-83 du 24 juillet 2001)

RNE : 0770729W Tunis

Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000

Siège social : 25, avenue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de CAP OBLIG SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 29 mai 2025, à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024 ;

2. Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2024 ;

3. Quitus aux Administrateurs ;

4. Affectation des résultats;

5. Nomination de nouveaux administrateurs

6. Pouvoirs pour formalités.

2025R01368SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

CAP OBLIG SICAV

Société d'Investissement à capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif

(Loi n°2001-83 du 24 juillet 2001)

RNE : 0770729W Tunis

Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000

Siège social : 25, avenue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de CAP OBLIG SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 29 mai 2025, à 11 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée Générale

2- Transfert du siège social

3- Mise à jour des statuts conformément aux dispositions réglementaire et légales en vigueur

4- Pouvoirs pour formalités.

2025R01369SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV SECURITY

Société d'Investissement à capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif

(Loi n°2001-83 du 24 juillet 2001)

RNE : 0632956L Tunis

Matricule fiscal : 632956 L/N/M/000

Siège social : 25, avenue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de SICAV SECURITY sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 29 mai 2025, à 11 heures 30 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024 ;

2. Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/224 ;

3. Quitus aux Administrateurs;

4. Affectation des résultats;

5. Nomination de nouveaux administrateurs

6. Pouvoirs pour formalités.

2025R01370SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SICAV SECURITY

Société d'Investissement à capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif

(Loi n°2001-83 du 24 juillet 2001)

RNE : 0632956L Tunis

Matricule fiscal : 632956 L/N/M/000

Siège social : 25, avenue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de SICAV SECURITY sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 29 mai 2025, à 12 heures 30 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée Générale

2- Transfert du siège social

3- Mise à jour des statuts conformément aux dispositions réglementaire et légales en vigueur

4- Pouvoirs pour formalités.

2025R01371SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MUTUELLE ASSURANCE DE L'ENSEIGNEMENT

SA au capital de 5.000.000 DT

Siège social : 02 Rue Koutama 1082 Mutuelleville - Tunis

RC : B140032001

MF : 0766233 W/P/M/000

CNSS : 329592-83

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 4 Juin 2025 à 10:00 H à son siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'activité de la société au titre de l'exercice 2024 et présentation des états financiers pour le même exercice.

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024 et approbation des conventions réglementées.

4. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'activité de la société au titre de l'exercice 2024 et des états financiers arrêtés au 31/12/2024.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

7. Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'Administration, de la commission des marchés et du comité d'audit interne pour l'exercice 2024.

8. Renouvellement du mandat de la société EXCOR représentée par Monsieur Mohamed Fessi en tant que commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2025-2026 et 2027.

9. Renouvellement de la nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2025-2026 et 2027.

2025R01390SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DE SFAX "GMS"

SA au capital de : 8.181.000 dinars

Siège social : Avenue Hédi Chaker, Immeuble Ennour Esc B - 3000 Sfax

Registre national des Entreprises : 0900648W

Le conseil d'administration de la société Groupement des Manutentionnaires de Sfax «GMS» a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires à l'assemblée générale annuelle ordinaire, qui se tiendra le mercredi 11 juin 2025 à 10h du matin au local de la société sis à l'avenue Hédi Chaker, Imm. Ennour, Esc. B, 4ème étage à Sfax, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport annuel de gestion se rapportant à l'exercice 2024.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2024.

3- Approbation du rapport annuel de gestion se rapportant à l'exercice 2024.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6- Approbation des conventions réglementées et des autres opérations avec les parties liées.

7- Quitus aux membres et au président du conseil d'administration et au directeur général.

8- Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

9- Allocation et fixation de la prime de secrétariat.

10- Questions diverses.

11- Pouvoirs pour formalités.

2025X00624SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'exercice 2024

Qui se tiendra le mardi 3 juin 2025

Polyclinique El Bassatine

SA au capital de 6.042.500 dinars

Siège social : Cité Jardins II - 3002 Sfax

RNE : Identifiant unique n° : 017861B

Matricule fiscal : 017861B/A/M/000

Les actionnaires de la Société Anonyme Polyclinique El Bassatine sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, le mardi 3 juin 2025 à 17 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

3) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6) Approbation des dons et subventions accordés.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et le Directeur Général.

8) Approbation des conventions réglementées conclues entre les membres du conseil et la société régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

9) Approbation de la qualification des opérations libres et leur approbation.

10) Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

11) Questions diverses.

12) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société : le rapport du conseil à l'assemblée relatif à l'exercice 2024, les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle, le rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers, le rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions réglementées prévues par l'article 200 du CSC et la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2025X00638SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Industrie Touristique "HEDIA"

Société anonyme

Au capital de 1.200.000 DT

Siège social : 6, Avenue Habib Thameur, Tunis

RNE / N°0012727Z

M.F : N°0012727Z/A/M/000

Les actionnaires de la Société d'Industrie Touristique "HEDIA" sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 12 Juin 2025 à 10 Heures au siège social de la CTAMA sis au 100, avenue de la Liberté, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatif à l'Exercice 2024 et présentation des Etats financiers dudit exercice.

2. Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'Exercice 2024.

3. Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées, qui y sont mentionnées.

4. Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'Exercice 2024.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024.

7. Nomination des administrateurs.

8. Nomination du commissaire aux comptes.

9. Formalités juridiques.

2025401547SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE LA MAISON DES AGRICULTEURS

S.A au capital de 140.000 dinars

MF : 5857 R.A.M.000

RNE : N° 5857 R

6, Avenue Habib Thameur - 1069 Tunis

Les actionnaires de la Société Maison des Agriculteurs sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 12 Juin 2025 à 9 Heures au siège social de la CTAMA sis au 100, avenue de la Liberté, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatif à l'Exercice 2024 et présentation des Etats financiers dudit exercice.

2. Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'Exercice 2024.

3. Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées, qui y sont mentionnées.

4. Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'Exercice 2024.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024.

7. Nomination des administrateurs.

8. Formalités juridiques.

2025401548SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE ARABE DE RECOUVREMENT

Société anonyme

Filiale de La BTL

Au capital de 2700000 DT

Siège social : IMM BTL Boulevard Mohamed El Beji Kaid Essebsi

Centre Urbain Nord - Tunis

Identifiant unique : 0817264M

Messieurs les actionnaires de la société Compagnie Arabe de recouvrement sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 10 juin 2025 à 10H du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2024

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2024

4- Affectation des résultats

5- Quitus aux administrateurs

6- Nomination des membres du conseil d'administration.

2025401558SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tuniso-Emiratie SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le code des OPC promulgué par la Loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF N° 45/2006 du 8 novembre 2006

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi - lot AFH-DC 8

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Les actionnaires de la Tuniso-Emiratie SICAV, sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 29 Mai 2025 à 10h au siège de la société sis au Boulevard Beji Caid Eseebsi - lot AFH - DC 8 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Examen et approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4. Quitus aux administrateurs nour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

5. Fixation des jetons de présence.

6. Ratification de la Cooptation de la désignation d'un nouvel administrateur et acceptation de la démission d'un administrateur.

7. Renouvellement du mandat des administrateurs.

8. Information aux actionnaires pour la désignation d'un nouveau Président Directeur Général et du renouvellement du mandat du commissaire aux Comptes.

9. Questions Diverses.

10. Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2025401600SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

VARAT TUNISIE SARL

Au capital de 4.840.000 Dinars

Siège social : ZI Mghira III Lot N°50 Rue Jendouba Fouchana 1176

RNE : 0437483G

Affiliation CNSS : 00180146-17

Objet : Fabrication Transformateurs électriques et luminaires

Messieurs les associés de la Société Varat -Tunisie Sarl sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 3 juin 2025 à 9h au siège social sis à zone industrielle Mghira 3 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2024.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3) Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4) Quitus au Gérant.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6) Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes.

7) Approbation des conventions réglementées s'il y'a lieu.

8) Questions diverses.

2025R01325SRLB3

Convocation

VOLT LIGHTING DISTRIBUTION SARL

Au capital de 2.100.000 Dinars

Siège social : ZI Mghira 3 lot n°50 Rue Jendouba 1176 Fouchana

RNE : 1150836F

Affiliation CNSS : 25482-33

Messieurs les associés de la Société VOLT LIGHTING Distribution Sarl sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 3 juin 2025 à 12h00, au siège social sis à la zone industrielle Mghira 3 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2024.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3) Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4) Quitus au Gérant.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6) Approbation des conventions réglementées s'il y'a lieu.

7) Questions diverses.

2025R01326SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Relative à l'exercice 2024

Société Mutuelle de Base

"Cave Viticole de Grombalia"

Le conseil d'administration de la Société mutuelle "Cave Viticole Grombalia" convoque tous les adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire le mercredi 4 juin 2025 à 9 H30, en réponse au premier appel, au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier relatifs à l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Discussion et approbation des rapports.

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2024.

5- Approbation de l'admission des nouveaux adhérents.

6- Approbation de retrait des adhérents.

7- Approbation du remboursement du capital.

8- Constatation des variations du capital social au cours de l'exercice.

9- Approbation des jetons de présence pour les membres du conseil pour l'exercice 2024.

10- Approbation et affectation du résultat de l'exercice 2024.

NB :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

- L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de le représenter à l'assemblée générale. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandaté ou un de ses ayants droits majeurs ou ses ascendants ou un allié.

- La présentation de la convocation et de la C.I.N. est obligatoire lors de l'émargement sur le registre de présence.

2025R01307SODB3

Convocation aux assemblées générales

De la société mutuelle de base des services agricoles «ennajeh»

Ouled Chamekh Mahdia

Capital : 22.340 dinars

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base des services agricoles «ennajeh» Ouled Chamekh Mahdia sont invités à se réunir en assemblées générales de 2022 et 2023 le 10/6/2025 à 11h00 du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports de conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 et 2023.

- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes aux exercices 2022 et 2023.

- Examen des états financiers arrêtés le 31/12/2022 et au 31/12/2023.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022 et 2023.

- Mises à jour des adhérents.

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023, 2024.

- Election du membre du conseil d'administration.

2025S00595SODB3

La société coopérative de base des services agricoles

"Al Najah" Oulad Chamekh - Mahdia

Capital : 22.340 dinars

Le président du conseil d'administration de la société coopérative de base des services agricoles "Al Najah" à Oulad Chamekh a l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale extraordinaire le mardi 10 juin 2025 à dix heures du matin au siège de la société selon l'ordre du jour suivant :

- Examiner l'augmentation du capital de la société.

- Examiner la réduction du nombre de membres du conseil d'administration de 9 à 6.

2025S00596SODB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Année 2024

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles

«Ennejma Avicole» Sousse

Siège social : BP N°321 Sahloul 1 - 4054 Sousse

Tél : 73368005 - 73368218

Fax : 73368007

Adresse électronique : Ste.ennejma@gmail.com

Registre de commerce : B111346199

Code fiscal : 0455962V/P/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Ennejma» Avicoles Sousse, Informe tous les adhérents que l'assemblée générale Ordinaire de l'année 2024 sera tenue le mardi 3/6/2025 à 10 Heures à l'hôtel Riadh Palm à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moral et financier du Conseil d'Administration de l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2024.

3- Discussion et approbation des rapports du conseil d'administration de l'exercice 2024.

4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2024.

5- Pourvoir un poste vacant au sein du Conseil d'Administration.

6- Mise à jour de la liste des adhérents.

7- Affectation des excédents de l'exercice 2024.

8- Examen de la variation du capital social enregistrée pendant l'exercice 2024.

9- Suivi des dossiers judiciaires en cour

Les Adhérents ont la faculté à partir du 26/5/2025, de prendre connaissance au siège de la Société Mutuelle des procès-verbaux du Conseil d'Administration, des états financiers et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024.

Cette convocation est une invitation personnelle pour tous les adhérents.

2025S00597SODB3

Assemblée Générale Ordinaire du GMG Ksar Said

Rue Haroun Errachid, Z.I Ksar Said 2086 Douar Hicher

000/N/N/619512E : م.ج

Capital : 116 000 DT

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 30 Avril 2025, n'ayant pas été délibéré faute de quorum et conformément à l'article 18 des statuts du Groupement, j'ai le plaisir de vous inviter à une deuxième Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 3 Juin 2025 à 10.30 au siège du GMG, sis à la rue Haroun ERRACHID, Zone Industrielle Ksar Saïd Douar Hicher, pour statuer sur l'ordre de jour initial à savoir :

1/ Lecture et approbation du rapport moral des exercices 2018-2019-2020

2/ Lecture et approbation du rapport financier des exercices 2018-2019-2020

3/ Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023

Cette Assemblée délibérera régulièrement quelque soit le nombre des présents ou représentés.

Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédant cette Assemblée, de prendre connaissance au siège du Groupement des rapports moral et financier.

2025401553SODB3

DIVERS

Avis au public

L'Accumulateur Tunisien ASSAD SA

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi n° 48 de 2024 du12/09/2024 relative à la loi de finances pour l'année 2025, l'Accumulateur Tunisien ASSAD au nom de son représentant légal, SA au capital de 24.000.000 DT, inscrite au RNE sous l'identifiant unique 0000863S informe que Mme Calas Raymonde détient des actions dans le capital de la Société l'Accumulateur Tunisien ASSAD et des dividendes pour lesquels une période de 15 ans a expiré à compter de la date du 31/12/2024 stipulée à l'article 43 précité, et son droit de les réclamer s'éteint au plus tard le 30/06/2025 inclus.

2025R01346DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Suite à l'annonce n°2024X01604FCCC2 publiée au JORT n°142 en date du 6/12/2024 concernant la société SMART TRY le numéro d'immatriculation au registre de commerce est mentionné 41798834Z au lieu de 1798834Z.

Le reste est sans autre changement.

2025X00620RECZ9

BTK SICAV
Société d'investissement à Capital Variable
loi 2001-83 du 24/7/2001
JORT n° 59 du 24/07/2001
Identifiant Unique : 0741110C

BILAN
arrêté au 31 décembre 2024
(Unité : en Dinars)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	3.1	**34 692 537,525**	**23 198 930,849**
a - Actions et Valeurs assimilées		2 876 335,704	0,000
b - Obligations et Valeurs assimilées		31 816 201,821	23 198 930,849
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	**25 472 123,715**	**14 981 761,047**
a - Placements monétaires		16 627 060,190	14 466 661,410
b - Disponibilités		8 845 063,525	515 099,637
AC 3 - Créances d'exploitation		**52,360**	**131,110**
Autres débiteurs		**52,360**	131,110
TOTAL ACTIF		**60 164 713,600**	**38 180 823,006**
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	140 399,607	52 050,555
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	35 761,057	33 172,243
TOTAL PASSIF		**176 160,664**	**85 222,798**
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	3.7	49 899 650,736	35 061 484,350
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	**10 088 902,200**	**3 034 115,858**
Sommes capitalisables des exercices antérieurs*		6 129 208,491	768 686,268
Sommes capitalisables de la période		3 959 693,709	2 265 429,590
ACTIF NET		**59 988 552,936**	**38 095 600,208**
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		**60 164 713,600**	**38 180 823,006**

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

BTK SICAV
Société d'investissement à Capital Variable
loi 2001-83 du 24/7/2001
JORT n° 59 du 24/07/2001
Identifiant Unique : 0741110C

ETAT DE RESULTAT
De la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2024
(Unité : en Dinars)

	Notes	01/01/2024 31/12/2024	01/01/2023 31/12/2023
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2	**2 190 111,109**	**1 234 757,248**
a. Dividendes		0,000	0,000
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 190 111,109	1 234 757,248
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	**1 696 859,282**	**744 971,840**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**3 886 970,391**	**1 979 729,088**
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-388 317,523	-156 993,495
REVENU NET DES PLACEMENTS		**3 498 652,868**	**1 822 735,593**
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH3- Autres charges	3.6	-83 015,525	-59 890,602
RESULTAT D'EXPLOITATION		**3 415 637,343**	**1 762 844,991**
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	544 056,366	502 584,599
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (*)		**3 959 693,709**	**2 265 429,590**
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-544 056,366	-502 584,599
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		34 248,025	12,287
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		41 016,419	-0,650
Frais de négociation de titres		0,000	-52,076
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**3 490 901,787**	**1 762 804,552**

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

BTK SICAV
Société d'investissement à Capital Variable
loi 2001-83 du 24/7/2001
JORT n° 59 du 24/07/2001
Identifiant Unique : 0741110C

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2024
(Unité : en Dinars)

	01/01/2024 31/12/2024	01/01/2023 31/12/2023
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
a. Résultat d'exploitation	3 415 637,343	1 762 844,991
b. Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	34 248,025	12,287
c. Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 016,419	-0,650
d. Frais de négociation de titres	0,000	-52,076
AN2- Distributions de dividendes (*)	**0,000**	**0,000**
AN3- Transactions sur le capital	**18 402 050,941**	**14 938 382,513**
a. Souscriptions	**49 755 339,768**	**35 830 620,080**
- Capital	44 370 125,864	32 809 762,476
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 429 424,601	-48,940
- Régularisation des sommes capitalisables	6 814 638,505	3 020 906,544
b. Rachats	**-31 353 288,827**	**-20 892 237,567**
- Capital	-27 938 304,306	-19 142 629,884
- Régularisation des sommes non distribuables	899 725,845	27,994
- Régularisation des sommes capitalisables	-4 314 710,366	-1 749 635,677
VARIATION DE L'ACTIF NET	**21 892 952,728**	**16 701 187,065**
AN4- Actif net		
En début de l'exercice	38 095 600,208	21 394 413,143
En fin de l'exercice	59 988 552,936	38 095 600,208
AN5- Nombre d'actions		
En début de l'exercice	**324 144**	**193 548**
En fin de l'exercice	**476 057**	**324 144**
VALEUR LIQUIDATIVE	**126,011**	**117,527**
AN6- Taux de rendement	**7,22%**	**6,34%**

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2025R01339BCFA5

BH ASSURANCE

Société anonyme au capital de 13 300 000 Dinars
Siège social : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003
Identifiant unique : 0538937C

BILAN APRES AFFECTATION :

Actifs du Bilan	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortissement Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels	8 666 184	4 679 834	3 986 350	3 774 061
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	6 959 007	4 428 223	2 530 784	2 493 945
AC 3 Placements	373 243 802	14 272 276	358 971 526	309 501 874
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	94 729 981		94 729 981	91 146 514
AC 6 Créances	96 696 072	14 975 207	81 720 865	75 947 528
AC 7 Autres éléments d'actif	22 560 802		22 560 802	19 619 647
	602 855 848	38 355 540	564 500 308	502 483 569

Capitaux propres et passifs du bilan	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	**13 300 000**	**13 300 000**
CP2 réserves et primes liées au capital	**57 566 112**	**56 319 764**
CP3 rachat d'action propres		
CP4 autres capitaux propres	**32 699 999**	**26 999 999**
CP5 résultats reportés	**415 458**	**341 508**
Total capitaux propres après affectation	**103 981 569**	**96 961 271**
Passif		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	**922 110**	**522 110**
PA3 Provisions techniques brutes	**353 579 595**	**309 614 667**
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	**66 946 128**	**62 405 251**
PA6 Autres Dettes	**33 335 692**	**28 200 858**
PA7 Autres passifs	**5 735 214**	**4 779 412**
	564 500 308	**502 483 569**

2025R01350BCFA5

***SOCIETE MAGASIN GENERAL – S.A* - au capital de 15 777 070DT**
IU au RNE : 0033128 W- N°CNSS : 035698-02
Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 – Tunis

LISTE DES COMPTES INACTIFS EN VALEURS MOBILIERES

En application des dispositions des articles 43 et suivant de la loi de finances 2025, la société magasin général publie la liste des actionnaires que la société ne dispose d'aucune identification ou adresse, et dont leurs actions sont inactives et n'ayant fait l'objet d'aucune opération, réclamation de dividende ou litige durant les quinze dernières années.

Ces actionnaires sont appelés à se présenter au siège de la société avant le 30/06/2025, à défaut et dépassé ce délai le solde de ces comptes sera transféré automatiquement au trésorier public conformément à la loi en vigueur

وفقاً لأحكام الفصل 43 وما يليها من قانون المالية لسنة 2025، تنشر شركة المغازة العامة قائمة المساهمين الذين ليس للشركة هويتهم أو عنوانهم والذين كانت أسهمهم غير نشطة ولم تكن موضوع أي معاملة أو مطالبة مرابيح أو نزاع خلال السنوات الخمس عشرة الماضية.

يرجى من هؤلاء المساهمين الحضور إلى مقر الشركة قبل 2025/06/30 وإلا فسيتم تحويل رصيد هذه الحسابات تلقائيا إلى الخزينة العمومية طبقا للقانون الجاري به العمل.

Nom du client	Nom du client
KNUDSEN RENOU	BABAI MAHMOUD BELHADJ SALAH
EL KAROUI MOHSEN	BEN YOUSSEF MHAMED ALI
COOP D'ASSURANCES EL ETTIHAD	BCHIBOUB MHAMED BMOHAMED
UNION NATIONALE DES AGRICULTEURS	BELLALOUNA MOHAMED
BEN CHIBOUB ALI BMOHAMED	CHACHIA MOHAMED BEN ALI
SOCIETE MEUNIER TUNISIENNE SARL	BEN HADJ SAID MOHAMED
CLASS ERUIN	BEN YAHIA MOHAMED BSLIMANE
EL KEFI MAHMOUD BEL HADJ SALAH	DRISS MOHAMED
MNIF HAMDA BMAHMOUD	MEZIOU MONCEF
EL KEFI MOHAMED BABBES	HABA NOUREDDINE BHEDI
SOCIETE EL BAATH DU CAP BON	KRIFA TAIEB
SOCIETE GARDIENNE PREVENTION ET ESCORTE	HENCHIRI TAOUFIK BBRAHIM
SOCIETE GLE DEVELOPPEMENT ZLAN	GUESSOUMA EP BEN SADOK ZEINEB
SOCIETE SHEMS	MERAI TAHAR
CHEMENGUI HAMOUDA BMOHAMED	STE STUMETAL
ENNAIEFER MOKHTAR	MBAREK MONCEF
AGHA ABBES	COOP MARAICHERIE ET FRUIT RE DU CAP BON
FOURATI HAYET	SARAGOSTI FORTUNE ET SION
HERIT BABED MOHAMED FADHEL	DEBBICHE ABDELAZIZ
LIMAIEM MOHAMED JAMELEDDINE	JAOUADI ABDELAZIZ
GASTLI BAKHA	TOUKABRI ABDERRAHMEN BTAHAR
BOUJEMAA RABAH	BOULARES ABDERRAZAK
BKILANI BHAMIDA LAHBIB	HARIZ ABDESSALEM
EL FELLAH HABIB BABDERRAHMEN	SALSEDO ADOLPHE
GUEZMIR ABDELJELIL	ROMANI AHMED BEN MAHMOUD
MANOUGHLI ABDELLATIF	HAFAIED AHMED
BOUSSOFFARA HASSEN	JEDDI AHMED

Nom du client	Nom du client
BEN SALEM MOHAMED	BEN ALAYA ALI
DAHBI MOHSEN	BAHLOUL ALI BEN HADJ KHEMAIES
CHEBBI MOHAMED EL KHEDIRI BAHMED	BESROUR BECHIR BHADJ ALI
KRAIEF BECHIR	LAZREGUE BELGACEM BMHAMED
MACHATE ALI BMOHAMED	BEN CHADLY BRAHIM BBELGACEM
SIALA VVE TAHAR MEHAOUED DALILA	CHAABANE CHERIF
BOUCHOUCHA FETHI	DOMICO FERDINAND
MISSAR MHAMED BESSAIED	BEN ABDALLAH FETHI
BEN AISSA MOHAMED RIDHA	FLIX GUEZ
LASSOUED RACHID	CHEIKH ROUHOU HABIB
DIDI RAYMOND	BEN AISSA HACHEMI
AYARI SEGHIR	DOUZANI HASSEN
BOUGUERRA ABDELHAKIM	BORG HECTOR
OUALI ABDERRAZAK BMOHAMED	GASBI HEDI BEN HADJ MOHAMED
GUEMATI CHEIKH MOHAMED	BEN BOUBAKER JILANI
CHERIF MHAMED KAMELEDDINE	ETTOUMI KACEM BMUSTAPHA
GUISEPPE MODICA	BORGI KACEM
ELLEUCH MOHAMED HABIB	GHATTAS KAMELEDDINE
BEN MUSTAPHA TAHAR	JEDDI LAZHAR
FENDRI HAFEDH	ZIBI MARCEL
BELKHODJA HASSEN	MOKRANI MESSAOUD BALI
CHITTA HASSEN	BEN BRAHIM MHAMED RAFIK
ETABLISSEMENT JBOUBLI NEVEU SARL	BAROUNI MHENNI
FARHAT ACHOUR BHADJ MAHJOUB	BEN YOUSSEF MOHAMED
SFAXI AHMED BAMOR DIT TOUNSI	DHIB MOHAMED BMOHAMED
EL FEKI FEKRIA	BYOUSSEF MOHAMED BMUSTAPHA
DEROUICHE FERIDA	BOUSSEHNINE MOHAMED
DEBBAGH MOHAMED	FITOURI MOHAMED
CHERIF MOHAMED EL BECHIR	KOOLI MOHAMED
DALI MOHAMED EL HABIB	EL OUESLATI MOHAMED LAMINE BYOUSSEF
HAZGUI MOHAMED HATTAB	SNOUSSI MOHAMED TAHAR
ARFAOUI TAHAR BMOHAMED BELAID	BEHIRA HADJ MOKHTAR BHADJ MOHAMED
SOCIETE COOPERATIVE DU NORD	KHELIF NEJIB BSALAH BMOHAMED
KAROUI ALI BEN AHMED	JENDOUBI OTHMAN BHADJ ALI
DRISS NEE BEJI AZIZA	LARBI OTHMAN BTAIEB BCHEIEKH
DJEMALI HABIB	CHAMMAKH OTHMAN
AYACHI HADJ MOHAMED	CHATTI RACHID
HAMDI HAMADI BEN AMOR	BEN BOUZID SADOK
BEN BECHIR HASSEN	GUITOUNI SAID BHJ AHMED
ROMDHANE KAIES	HERIT MESTIRI TAHAR
TEMAMI BOUBAKER BHAMOUDA	ELLOUMI TAIEB BEN MOHAMED
BOUBAKRI EL AID BMOHAMED	EMILE TAIEB
BOURAYOU HASSEN BEN HACHEMI	MEYER TAIEB
GHARIANI HEDI BABDERRAHMEN	RAIS YOUSSEF BHJ BOUBAKER
GAROUACHI HEDI BHADJ MHAMED	STE STIL

Nom du client	Nom du client
EZZAIDI MOHAMED BAMMAR JEBRIL	EL FEKI ABDELAZIZ
BEN KHEMAIES MOHAMED BAMOR	ABDELHEDI ABDELMAJID
SERGHINI MOHAMED BEL HADJ AHMED	MENCHARI ABDELWAHEB
BEJI MOHAMED BLAKHDHAR	EL KAROUI AHMED
BEN KHALIFA MOHAMED BSADOK	BONDIN ALBERT
BEN AMEUR MOHSEN BEN SADOK	LAHOUEMEL ALI BSALAH
BENNOUR KHEDIJA BT MOHAMED	ZLAOUI SLAMA
BEN CHAABANE MOHAMED	MELAIKI MOHAMED LASSOUED BAMARA
TRIKI MOHAMED EL HEDI	HAMDI ALI
ACTIONNAIRES NON IDENTIFIES *	ENNOURI EMNA BT AHMED
BEN YAHMED BRAHIM	BEN ABDELAZIZ HASSEN
AZAIEZ HASSEN BMOHAMED	BEN FRIDJA MOHAMED BSAID
MZALI MOKHTAR	SELLAMI MOHAMED ENTREP FEKI
GUERMAZI TAIEB	COMPAGNIE TUNISIENNE DE SEMOULERIE SA
HENCHIRI TAOUFIK ET MUSTAPHA	KABADOU ABDELKADER
DAHBI AHMED	EL FEKI ABDELMAJID
MEMMI ANDRE	CHEBBI ALI BAHMED BSALAH
ENNAIEFER MOHAMED BECHIR	BEN KHALIFA REGAIEG TAHAR BSALEM
BOUJEMAA MOHAMED	TITOUHI AHMED BYOUSSEF
BMOSBAH MOHAMED BHJ TAHAR	KHALEF MUSTAPHA BBELGACEM
GHARIANI RIDHA	HAMMAMI NAILA
EL FEKI SAMIR	BEN BRAHIM RAFIK
FARAH TAHAR	ACHOUR SALAH BHJ AHMED
EL FEKI THAMEUR	DOUISSA SALEM
SECMA MOSTARI BNACEUR	RAOUF TAIEB
ABID AMEUR BMHAMED	DAOUAS TAREK